

fins du présent débat parce qu'ils n'indiquent pas si le voyageur qui quitte un aéroport particulier habite dans le voisinage ou près de l'aéroport de sa destination. Même si les statistiques sont utiles à certaines fins, je ne crois pas qu'elles ont été compilées d'une façon qui me permette de répondre sans peine au genre de question posée par le député. Je ne dis pas cela pour déprécier la question, mais simplement pour souligner qu'il pourrait y avoir lieu d'établir des statistiques dans ce domaine particulier.

M. Lundrigan: Je suis peut-être injuste envers le ministre en exigeant qu'il ait à portée de la main les renseignements que j'ai demandés tout l'après-midi, mais je tiens à dire qu'il fait un travail remarquable. Cependant, je lui demande de nouveau qui vraiment paiera la taxe proposée, surtout parmi les gens des régions rurales et des centres comme Churchill Falls et Wabush et de quel genre de voyageurs il s'agit. J'inclus aussi les gens des régions isolées du Nord. Fera-t-il réexaminer ses questions par les experts de son ministère, et communiquerait-il les renseignements aux députés dans une circulaire qui préciserait le genre de personnes qui porteront la majeure partie du fardeau? Peut-il en prendre l'engagement?

L'hon. M. Gray: Je consulterai avec plaisir les fonctionnaires pour voir quelles statistiques sont disponibles, ou pourraient facilement s'obtenir, et qui serviraient à faire le genre d'analyse que le député demande. Cette analyse serait des plus intéressantes et elle serait utile à bien des égards. Une fois la consultation terminée, je communiquerai au député ce que j'ai pu obtenir. Je le remercie des propos qu'il a eus à mon égard. Je suis flatté qu'il me croie capable de m'occuper d'une question aussi sérieuse en aussi peu de temps, mais je ferai de mon mieux dans les circonstances.

M. Harding: Est-ce que \$2 est le minimum qu'on peut exiger d'un adulte pour n'importe quel vol?

L'hon. M. Gray: La proposition comporte en fait deux genres différents de taxe sous la même rubrique générale. Presque toute notre discussion cet après-midi a porté sur la taxe *ad valorem* ou proportionnelle sur les voyages à des endroits dans la zone de taxation définie dans le bill, soit à peu près dans les limites du continent nord-américain. Il y aura une autre taxe uniforme sur les billets pour les voyages en dehors de la zone de taxation,

c'est-à-dire en dehors du continent nord-américain.

Au début, nous proposons que la taxe soit de \$5 par billet, mais le gouverneur en conseil serait habilité à réduire cette taxe si le Congrès américain adopte le bill qu'il étudie présentement et qui donnerait au gouvernement des États-Unis le droit d'imposer une taxe semblable sur les vols internationaux. En donnant cette autorité au gouverneur en conseil, nous serions certains de ne pas imposer une taxe différente de celle des États-Unis, car si la taxe américaine était beaucoup moins élevée, cela pourrait encourager les Canadiens à se rendre aux États-Unis et à partir de là pour aller outre-mer plutôt que de voyager avec les transporteurs canadiens.

M. Harding: Dans ma région, il y a plusieurs étapes très courtes. L'une d'entre elles va de Castlegar à Cranbrook. Le prix du billet était auparavant de \$10, puis le comité des transports l'a majoré de 30 p. 100. Une taxe de 5 p. 100 y ajouterait 65 cents. Le ministre veut-il dire que nous aurons à payer une taxe de \$2 pour un si court voyage?

L'hon. M. Gray: Absolument pas, monsieur le président. La taxe sur les billets pour les voyages au Canada ou entre le Canada et les États-Unis sera proportionnelle au prix du billet et si 5 p. 100 représentent 65 cents, alors ce sera là le montant de la taxe. Le minimum ne s'appliquera qu'aux vols à partir du Canada vers des régions situées en dehors du continent nord-américain.

M. le vice-président: L'étude du paragraphe 8 est-elle maintenant terminée?

Des voix : Adopté.

(Les paragraphes 8 et 9 de l'article 1 sont adoptés.)

M. le vice-président: Le paragraphe 10 est-il adopté?

L'hon. M. Lambert: La mise aux voix.

M. Bell: Pourquoi pensez-vous que nous avons attendu?

M. le vice-président: A l'ordre. Je pense que les paragraphes ne sont pas adoptés.

L'hon. M. Lambert: Si, ils le sont. C'est ce qui avait été convenu.